# chf_logo_goldMEMORANDUM D’ENTENTE

POUR LES DETENTEURS DU VISA D’ECHANGE J1

SPONSORISÉS PAR LA FONDATION CORDELL HULL

45 Rockefeller Plaza, Floor 20 New York, NY 10111

Telephone: 646-289-8620 **e-mail:** **pro@cordellhull.org***website: www.cordellhull.org*

En signant ce mémorandum, je certifie que je comprends les obligations découlant de mon statut de détenteur du visa J1 :

1. **Obligation des deux ans de présence dans le pays d’origine**

Section 212 (e) de l’*Immigration and Nationality Act* et de PL 94-484*,* modifié.

Les enseignants qui acquièrent aux Etats Unis des compétences qui sont en demande dans leur pays peuvent être soumis à l’obligation des deux ans de présence dans leur pays. Cela signifie que je peux être obligé(e) de résider dans mon pays pendant les deux ans qui suivent la fin de mon statut d’échange avant que je puisse demander le statut d’immigrant, de travailleur temporaire (H) ou de transfert (L), si enseigner figure sur la liste des compétences du programme d’échange ou si mon séjour est financé en partie par mon pays.

**2. Assurance médicale**

Les participants au programme d’échange doivent avoir une couverture médicale pour eux-mêmes, leurs conjoints et leurs enfants pour toute la durée du programme. Au minimum, ma couverture médicale devra comprendre : (1) les remboursements des frais médicaux d’au moins 50.000 dollars par personne ou par accident ; (2) le rapatriement du corps en cas de décès pour un montant de 7.500 dollars ; (3) les frais d’évacuation sanitaire pour un montant de 10.000 dollars. La franchise de ma police d’assurance médicale ne dépassera pas 500 dollars par accident ou maladie.

**3.** Je sais que le règlement du programme d’échange (partie 62.14 de CFR 22) demande

que je comprenne et que je fasse les démarches nécessaires pour que mon visa J1 soit approuvé par l’ambassade américaine de mon pays. Si ce visa m’est accordé, j’accepte de respecter ce règlement ainsi que les règles et la mission du programme d’échange de la Fondation Cordell Hull.

**4.** La Fondation Cordell Hull et l’école d’accueil se réservent le droit d’annuler ou de terminer mon programme de visa J1. Les raisons pour une telle action peuvent être mais ne sont pas limitées à :

 -une violation des lois américaines

 -une mauvaise conduite

 -ne pas remplir ses responsabilités d’enseignant d’une façon satisfaisante

 -ne plus assumer ses fonctions d’enseignant (arrêt volontaire, départ prématuré...)

 -être engagé dans des activités lucratives non autorisées

 -toutes autres activités qui, aux yeux de la CHF et/ou de l’école d’accueil, seraient en conflit avec les buts et les intérêts du programme d’échange J1.

**5. Non-transferabilité**

Je comprends que mon visa J1 est lié à l’école avec laquelle j’ai signé un contrat d’emploi ; que je ne peux pas aller enseigner dans une autre école pendant les deuxième et troisième années de mon programme.

**(CONTINUANT SUR LA PAGE SUIVANTE)**

**6. Retenues des impôts sur le salaire**

Je sais que la France a établi un traité fiscal avec les Etats-Unis. Ce traité peut exempter un détenteur du visa J1 des impôts sur le salaire touché aux Etats-Unis pendant deux ans. Je suis d’accord pour
(1) préparer les documents appropriés pour obtenir tout remboursement d’impôts payés, si nécessaire et (2) remplir toutes les obligations fiscales concernant le salaire reçu aux Etats-Unisselon les règlements des deux pays.

**7.** J’accepte, par la présente, soit d’obtenir une carte de crédit internationale, soit d’apporter la preuve que mon compte bancaire contient un minimum de 1.500 dollars américains lors de mon arrivée aux Etats-Unis. Je comprends qu’une des conditions pour obtenir une carte de crédit aux Etats-Unis peut être une obligation de résidence de 6 mois.

**8.** J’accepte par la présente d’assister à une journée d’orientation organisée par la Fondation Cordell Hull avant ou pendant les premiers mois de mon programme d’échange. Je comprends qu’il est de ma responsabilité d’arriver à temps pour participer à l’atelier qui traitera de mon programme, soit à New York, soit dans la ville où j’enseignerai. Je suis responsable des frais de transport et de logement encurus par ma participation à cet atelier. Je comprends également que cette orientation peut être programmée un samedi ou en soirée, et qu’y assister fait partie de mon engagement en tant que détenteur du visa d’échange J1.

Signature :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom Deuxième prénom NOM

Adresse dans le pays d’origine :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- J’ai lu, compris et signé ce mémorandum.

* J’accepte de signer et de scanner ce mémorandum à La Fondation Cordell Hull pour l’Education Internationale et de l’envoyer par mel à pro@cordellhull.org, ou par telecopier au numéro suivant aux États-Unis : 1 646 349 3455.

Le numero de fax marche 24 heures par jour, 7 jours par semaine.